



**COM**

60 rue Vergniaud  
75640 Paris CEDEX 13  
www.fo-com.com  
postes@fo-com.com

## Négociations salariales 2011

# FO en situation d'arbitre, signe !

### FO assume ses responsabilités

Entre 1,2 % proposé par La Poste (si pas de signature) et 1,8 % (en cas de signature) obtenu au finish par FO. La Négociation salariale a permis le maintien du pouvoir d'achat des salariés.

Précisons: en cas de non-accord, La Poste aurait décidé une augmentation de 1,2 % pour les classes I et II et 2,1 % en moyenne pour les cadres et 2,3 % pour les cadres supérieurs.

#### ► Revalorisation salariale obtenue

0,6 % au 1<sup>er</sup> avril

1,2 % au 1<sup>er</sup> septembre

► soit 1,8 % au total

► **Minimas sociaux:** Le complément pour charge de famille sera augmenté le 1<sup>er</sup> juillet 2011 de 1,8 %

► **Complément Poste:** Le complément Poste des salariés II.3 à III.3 sera revalorisé de 7 % en moyenne sur les 3 années à venir.

► **Pour les postiers des DOM:** La signature de l'accord salarial permet la pérennisation de la prime exceptionnelle pour tous les salariés des classes I à III.

LA NÉGOCIATION,  
C'EST NOTRE FORCE

## Récapitulatif :

	<b>Classe I ET II</b>	<b>Classe III</b>	<b>Cadre supérieur</b>	<b>Postier DOM</b>
Proposition de La Poste sans accord	1,2 %	Augmentation générale 0,6 % Augmentation Individuelle 1,5 %	Enveloppe Moyenne 2,3 %	Prime ultra-marine 1,2 %  Pérennisation prime exceptionnelle RIEN
Revalorisation avec Accord	1,8 %	Augmentation générale 0,7 % Augmentation individuelle 1,8 %	Augmentation moyenne 2,7 %	Prime ultra-marine 1,8 % Pérennisation prime exceptionnelle DOM 100 € pour classe I.2 à III.3

## FO prend ses responsabilités

Du fait de la loi sur la représentativité issue de la position commune CFDT/CGT/MEDEF, qui impose la règle des 30 % pour la signature d'un accord, FO se trouve désormais à La Poste en situation d'arbitre. Les organisations syndicales CGT et SUD majoritaires refusent généralement d'apposer leur signature à tout accord. Une nouvelle fois, ils n'ont pas signé, et ne l'ont pas dénoncé...

Conscient des responsabilités qui lui reviennent, considérant qu'au terme des négociations, elles sont bénéfiques pour les intéressés, alors FO choisit sans hésitation la voie la plus acceptable : « la signature ».

Aux détracteurs nous leur posons la vraie question : faut-il signer un accord dont le contenu apporte des garanties minimums aux salariés ou ne pas signer et laisser ainsi la main libre à l'employeur avec des augmentations au rabais ?

Pour FO, ne rien signer ou tout signer serait faire preuve d'irresponsabilité à l'égard de ceux que l'on défend, c'est-à-dire vous !

Si grain à moudre,

il y a, alors Force Ouvrière reste un syndicat réformiste, libre et indépendant.

## B u l l e t i n d ' a d h é s i o n

Prélèvement des cotisations :

OUI

NON

Bulletin à remettre  
au responsable  
local ou à retourner à :

**FO COMMUNICATION**  
**60 RUE VERGNIAUD**  
**75640 PARIS CEDEX 13**

NOM : ..... ADRESSE : .....  
PRÉNOM : .....  
EMPLOYEUR : ..... MAIL : .....@.....  
ÉTABLISSEMENT : ..... DÉCLARE ADHÉRER À FORCE OUVRIÈRE  
GRADE/NIVEAU : ..... À COMPTER DU : .....  
N° DE SÉCURITÉ SOCIALE : ..... À ..... , LE .....  
SIGNATURE